

**ÉVALUATION DES PROGRAMMES
UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**Plan de mise en œuvre
des décisions du Conseil des gouverneurs
M. en études de l'environnement - août 2018**



DÉCISIONS	ACTIONS PRÉVUES	RESPONSABLE(S)	ÉCHÉANCIER
#1 Que l'on ajoute un cours de méthodologie de recherche de 3 crédits structuré à partir d'enjeux environnementaux (voir la recommandation 2).	<ul style="list-style-type: none"> Un cours de méthodologie de recherche de 3 crédits sera créé 	La direction et le CES	À soumettre au comité des programmes en 2018-2019
#2 Que les responsables du programme considèrent d'abolir le stage pratique de six crédits (voir les recommandations 1 et 3).	<ul style="list-style-type: none"> Le cours de stage sera aboli 	La direction et le CES	À soumettre au comité des programmes en 2018-2019
#3 Que les responsables de programme considèrent l'ajout d'un séminaire de recherche de trois crédits où l'étudiante ou l'étudiant finaliserait l'élaboration de son projet de recherche et développerait des aptitudes à présenter des travaux de recherche (voir la recommandation 2).	<ul style="list-style-type: none"> Un cours de séminaire de recherche sera créé 	La direction et le CES	À soumettre au comité des programmes en 2018-2019
#4 Que les responsables du programme balisent davantage le travail attendu dans la cadre de la thèse.	<ul style="list-style-type: none"> Un document sera préparé et les différentes étapes à réaliser dans le cadre de la thèse seront discutées avec les étudiant.e.s dans le cadre du nouveau cours de méthodologie (recommandation #1) 	Un comité formé de membres du CES	Septembre 2018, pour la rentrée universitaire 2018-2019

<p>#5 Que les responsables du programme, de concert avec les autorités universitaires, examinent la possibilité de rattachement croisé de professeurs et professeurs désignés au programme de MÉE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous proposerons la création d'une « école de l'environnement », une unité bi-facultaire (Faculté des Arts et des Science Sociales et Faculté des Sciences), qui serait une unité administrative à laquelle serait rattachés des professeur.e.s (différents modes de rattachements seront proposés). 	<p>La direction en collaboration avec les autorités universitaires</p>	<p>Le travail est déjà amorcé, une proposition de projet de création sera faite en 2018-2019</p>
<p>#6 Que les responsables du programme, de concert avec les autorités de l'Université, explorent diverses formules organisationnelles (UARD de 2^e cycle, comité de programme, etc.) pour instituer une nouvelle structure administrative qui répond aux réalités et aux besoins de ce programme interdisciplinaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tel que mentionné dans les actions prévues pour la recommandation #5 une « école de l'environnement » permettrait de répondre également à la recommandation 6. 	<p>La direction en collaboration avec les autorités universitaires</p>	<p>Le travail est déjà amorcé, une proposition de projet de création sera faite en 2018-2019</p>
<p>#7 Que les responsables du programme considèrent d'intégrer de façon plus systématique les expertises des campus d'Edmundston¹ et de Shippagan pour les cours et la supervision des thèses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser les réunions en face à face (ou téléconférence) entre les différents professeurs des trois campus, au moins une fois par an, pour discuter des cours MÉE et des dates possibles des interventions des collègues d'Edmundston et Shippagan • Remettre aux étudiants nouvellement inscrits à la MÉE une liste papier des professeurs intéressés à superviser des thèses et présenter leurs champs d'expertise pour pallier au fait que les étudiants ne consultent pas nécessairement le Web pour faire leur choix. • Impliquer davantage les collègues des campus d'Edmundston et Shippagan afin qu'ils puissent intervenir dans les 	<p>La direction et les membres du CES plus particulièrement ceux des campus d'Edmundston et de Shippagan</p>	<p>À soumettre au comité des programmes en 2018-2019</p>

	<p>classes en enseignant des cours complets (3 crédits) ou des modules qui pourraient s'insérer dans les cours enseigner à Moncton;</p> <p>1) De plus, nous allons tenter de trouver des solutions aux problèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion des charges des professeurs entre les départements et entre les campus (permission et facilitation pour donner des cours hors de son département, de sa faculté ou de son campus) - Les technicalités de la rétribution/reconnaissance de l'implication du prof dans un cours en dehors de son campus. 		
<p>#8 Que les responsables du programme révisent et modifient les plans de cours du programme en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et en tenant compte des autres composantes essentielles et complémentaires normalement prévues dans un plan de cours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une révision approfondie des plans de cours sera faite. Des objectifs d'apprentissage seront clairement identifiés, les plans de cours seront également accompagnés de plans-cadres qui consisteront à identifier les principaux thèmes abordés dans le cadre de chacun des cours. Cela devrait éviter la redondance entre les divers cours et de mieux orienter les enseignements et la cohérence et la coordination entre les cours afin d'atteindre les objectifs du programme. 	<p>La direction et les membres du CES</p>	<p>À soumettre au comité des programmes en 2018-2019</p>